



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **12 décembre 2016**

Délibération n° 2016-1612

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2016**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

Conseil du 12 décembre 2016**Délibération n° 2016-1612**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2016**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Eléments de contexte

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 soumettent les collectivités territoriales à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Suite à la création de la Métropole de Lyon, les années 2015 et 2016 ont été des années de construction et de transition de l'action publique. Pendant cette période, la plupart des politiques publiques ont renouvelé leurs cadres stratégiques et plans d'actions.

Compte tenu de la refonte de ces cadres stratégiques, il est proposé que le rapport développement durable 2016 prenne exceptionnellement la forme d'une délibération de synthèse qui est structurée à partir de 5 axes, les 4 premiers axes sont issus du croisement des champs de compétences de la collectivité et le dernier concerne l'exemplarité de la Métropole.

II - Panorama 2015-2016 des interventions de la Métropole**1° - Axe 1 : construire une Métropole humaine, des politiques au croisement de l'environnement et du social**

L'enjeu porte sur l'accès à tous à un cadre de vie agréable et épanouissant dans un environnement préservé, sain et attractif. Cet axe concerne principalement les politiques publiques qui concourent à la qualité de vie (aménagement urbain maîtrisé, espaces naturels préservés, offre de logements diversifiée, mixité des fonctions, mobilité, etc.) et à la préservation de la santé des populations.

Principaux cadres stratégiques de référence

- *PLU-H* : les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du projet de plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), en cours de révision, sont organisées autour de 4 grands défis pour assurer la transition vers un autre mode de développement :

. le défi métropolitain : développer l'attractivité de l'agglomération pour construire une métropole responsable,

. le défi économique : soutenir le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesses et d'emplois,

. le défi de la solidarité : développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logements de tous ses habitants,

. le défi environnemental : répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants.

- *Stratégie habitat - Eco-rénovation (Ecorénov')* : considérant les évolutions du coût de l'énergie, les enjeux climatiques et l'urgence à agir dans le secteur de l'habitat, la Métropole soutient les propriétaires depuis plusieurs années dans la rénovation thermique du parc social et privé. Cet accompagnement s'est amplifié en 2015 avec l'élargissement des aides financières, le renforcement de l'accompagnement, la mobilisation des partenaires et la création de la plate-forme Ecoréno'v. L'objectif est d'atteindre 1 250 à 1 800 logements éco-rénovés par an dans le parc public et privé à l'horizon 2017. Les principaux résultats de l'année 2015 sont :

. près de 20 000 ménages informés sur la rénovation énergétique,

. 200 projets de copropriétés accompagnés par l'Agence locale de l'énergie (ALE), ou par des opérateurs dans des dispositifs programmés,

. soutien de la rénovation énergétique de 606 logements privés (soit 1,2 M€ d'aides Ecorénov' de la Métropole versées et 9,1 M€ de travaux réalisés, et soutien de 174 dossiers individuels au titre de la lutte contre la précarité énergétique (sous plafonds de ressources - Agence nationale de l'habitat (ANAH)).

- *Plan de déplacements urbains (PDU)* : feuille de route qui fixe les orientations de la politique des déplacements des personnes et des marchandises de l'agglomération à moyen et long terme, le PDU est en cours de révision depuis mars 2015 et prendra effet en 2017. D'une part, le PDU vise à assurer l'équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilités d'accès ainsi que la protection de l'environnement et de la santé. D'autre part, il a pour objectifs le renforcement de la cohésion sociale et urbaine, la diminution du trafic automobile, le développement des transports collectifs et des moyens de déplacement les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants, etc. Piloté et élaboré par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), le PDU concerne tous les acteurs qui agissent au quotidien en matière de déplacements : la Métropole en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité sur son propre territoire, les Communes, la Région, l'État, le monde économique et associatif. Les résultats de l'enquête déplacements grand territoire 2015 (EDGT) pilotée par le SYTRAL et 14 partenaires concernent 569 communes (109 communes de plus qu'en 2006) et 2,3 millions d'habitants, soit 16 % de plus qu'en 2006 (la moitié de la hausse s'explique par l'extension du périmètre). 7,6 millions de déplacements ont été recensés :

. en moyenne : 3,28 déplacements par habitant et par jour,

. stabilisation du trafic automobile pendant que le nombre d'habitant augmente de 11 %,

. évolution de la part modale en faveur des transports en commun (TC) (- 6 % pour l'automobile),

. + 24 % d'utilisation des TC.

- *Plan d'actions mobilités actives (PAMA)* : ce plan d'actions inscrit cette dynamique de reconquête par les modes actifs dans une stratégie d'action globale et partagée. Il rassemble ainsi le plan modes doux dédié essentiellement au vélo et engagé lors du précédent mandat et le plan piéton. Les objectifs stratégiques proposés pour guider la mise en place du PAMA visent :

. le développement d'un réseau cyclable de 1 000 kilomètres en 2020, comparable à celui des autres grandes agglomérations européennes de plus d'un million d'habitants, soit + 350 kilomètres par rapport à la situation à fin 2015,

. l'augmentation de la portée moyenne des déplacements piétons à 1 kilomètre, soit 15 minutes de marche, pour 650 mètres actuellement.

- *Plan oxygène* : la qualité de l'air, malgré une diminution importante de son niveau de pollution depuis 10 ans est une préoccupation importante de la collectivité comme de ses habitants, notamment dans le cadre d'une approche globale santé-environnement.

Entre 2000 et 2014, on peut constater une baisse de 85 % des émissions de dioxines, de 74 % d'oxydes de soufre, 50 % des NOx, et environ 50 % des particules minces (PM).

La Métropole renforce ses initiatives et propose à travers le Plan oxygène des actions regroupées autour de 4 grandes thématiques :

. transport et mobilité : restriction d'accès pour les poids lourds et les véhicules utilitaires les plus anciens et les plus polluants et incitation à l'acquisition de véhicules propres, aide à l'achat de vélos à assistance électrique, poursuite de l'effort d'investissement dans l'offre de transports en commun (un milliard d'euros prévus pour la période 2015-2020), incitation au covoiturage et à l'autopartage, notamment électrique, extension du réseau de pistes cyclables à 1 000 kilomètres d'ici 2020, extension de Vélo'v,

. habitat : aide au remplacement des cheminées équipées de foyers fermés non performants et des foyers ouverts, aides à la rénovation thermique de logements dans les parcs public et privé (enveloppe de 30 M€ sur le mandat),

. activités économiques (animation et réalisation d'audits énergétiques auprès des entreprises en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), mise en œuvre d'une charte "chantiers propres", mise en œuvre de mesures agro-environnementales avec la profession agricole, soutien aux énergies renouvelables et récupérables (biogaz, chaleur fatale, etc.), mobilisation de l'écosystème Métropole intelligente,

. actions transversales : en matière de planification urbaine, prise en compte de la qualité de l'air dans la révision du PLU-H et du PDU ; d'exemplarité de la Métropole à travers ses services urbains, d'implication des communes en s'appuyant sur les instances de coopération déjà mises en place pour le plan climat énergie territorial (PCET).

- *Politique eau* : la Métropole gère le cycle de l'eau dans l'agglomération. Elle a pour mission d'assurer au quotidien la production et la distribution d'eau potable en quantité suffisante, au meilleur prix et en préservant l'égalité des consommateurs vis-à-vis de ce service. Pour garantir l'alimentation en eau potable, la Métropole a conduit 2 projets majeurs : le démarrage le 2 février 2015 de la nouvelle délégation de services publics confiée à Eau du Grand Lyon, filiale de Veolia Eau pour une durée de 8 ans et l'élaboration du programme de renouvellement des canalisations pour mieux gérer le patrimoine (objectif de 0,75 % de renouvellement, soit 30 kilomètres chaque année, d'ici à 2020) :

. + 93 450 000 mètres cubes d'eau potable produite, + de 74 000 000 mètres cubes eau consommée, soit 203 155 mètres cubes par jour, 189 900 mesures de qualité,

. les volumes consommés ont tendance à se stabiliser depuis 3 ans, après avoir diminué pendant une dizaine d'années, malgré une augmentation de la population sur le territoire,

. les actions engagées depuis 3 ans pour réduire les fuites d'eau ont mené à une légère amélioration du rendement des réseaux d'eau potable qui atteint 78 %,

. 18,25 M€ TTC de travaux et investissements réalisés en 2015 par la Métropole dont 5,613 M€ sur les réseaux d'eau potable et les réservoirs.

Par ailleurs, la collectivité est également chargée de l'assainissement de l'eau (collecte, transport et traitement des eaux usées et des eaux pluviales) pour les 59 communes du territoire. Elle assure le transport et le traitement des eaux usées de communes extérieures. L'assainissement est une priorité pour la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau. C'est la raison pour laquelle la Métropole a élaboré un schéma général d'assainissement (2015-2017). Ce dernier fixe les grandes orientations pour la gestion des eaux usées et des eaux pluviales afin de répondre à 4 grands défis : l'imperméabilisation de la ville, l'évolution des pratiques avec l'émergence de nouveaux polluants et les attentes des habitants, le vieillissement du patrimoine et le renforcement de la réglementation. Par exemple, le projet Ville perméable a été lancé pour trouver des solutions pour construire une Métropole plus poreuse et réduire les nuisances générées par les eaux pluviales en redonnant une fonction d'éponge aux sols :

. 475 257 mètres cubes eau traités par jour, 97,5 % de raccordement aux stations de traitement,

. 29,638 M€ TTC de travaux et investissements réalisés en 2014 par la Communauté urbaine dont 21,125 M€ pour la construction de réseaux d'assainissement,

. les importants investissements sur les stations de traitement des eaux usées réalisés depuis 10 ans, ont permis de fortement diminuer les charges polluantes rejetées au milieu naturel. Par exemple, les charges organiques (matières en suspension et la demande chimique en oxygène) ont été divisées par 2 et les charges en azote ont été divisées par 4.

Enfin, la Métropole agit en faveur des milieux aquatiques et de la lutte contre les inondations : amélioration de la connaissance du territoire sur le risque d'inondation sur une partie des cours d'eau, projets d'aménagement hydraulique, écologique et paysager de cours d'eau, partenaire d'outils de gestion de bassin versant, du programme de restauration du Rhône à Miribel Jonage ou du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Est Lyonnais.

- *Politique propreté* : la Métropole assure le nettoyage des espaces publics, le déneigement des voies métropolitaines, la réduction, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets des ménages et mène également des actions en matière de qualité de vie durable et de préservation des ressources dans une dynamique de l'éco-responsabilité de la collectivité. Ces missions sont précisées dans le plan d'actions stratégiques de la politique de propreté urbaine qui définit les axes majeurs de la nouvelle politique en matière de propreté urbaine : agir à la source pour diminuer le niveau de salissure, contribuer à la mise en œuvre d'une Métropole post carbone et respectueuse de son environnement, préserver les ressources naturelles, limiter les impacts sur l'environnement (eau, air, sol), agir sur la santé et le bien-être au travail.

Une réduction de l'usage des produits phytosanitaires a été poursuivie en 2015 avec une réduction de 30 % des surfaces traitées.

- *Politique déchets* : le plan d'actions stratégique de la gestion des déchets 2007-2017 dont les enjeux sont de gérer les déchets dans le cadre du développement durable, réduire l'enfouissement, augmenter la valorisation matière, limiter le recours à l'incinération et maîtriser les coûts. Conformément au premier objectif intitulé "agir sur le gisement", la Communauté urbaine a élaboré un plan communautaire de prévention des déchets pour la période 2010-2014 dont les principaux résultats sont exposés ci-après :

. diminution de 7,01 % des déchets produits/habitant sur la période 2010-2015, correspondant à la réalisation des objectifs visés,

. baisse de la production de déchets par habitant de 1,17 % entre 2014 et 2015 et en diminution de - 14 % par rapport à 2007,

. ouverture de 9 donneries dans 9 des 18 déchèteries que compte le territoire métropolitain,

. mise en place de 11 nouveaux projets de compostage collectif en 2015 : soit 39 projets en service fin 2015, desservant environ 1 950 foyers ou logements, et permettant de détourner environ 117 tonnes de déchets de la collecte des ordures ménagères et de produire environ 24 tonnes/an de compost,

. la collecte saisonnière de végétaux dans 9 communes du nord et de l'ouest lyonnais a permis de composter 327 tonnes de déchets verts en 2015.

Le lancement du plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics : la Métropole a décidé, en juillet 2015, d'engager l'élaboration du plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment avant le transfert de compétence aux Régions. Ainsi, à partir d'un état des lieux de la gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics, un programme de prévention et des objectifs à atteindre concernant les flux de matériaux, les actions en faveur du réemploi et du recyclage des matériaux et les besoins en matière d'installations, qu'il apparaît nécessaire de maintenir ou de créer pour les entreprises de ce secteur d'activités, sera proposé. Cette gestion revêt un intérêt stratégique pour la Métropole. Elle entre dans le cadre de la stratégie de développement de l'agglomération arrêtée dans le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise. Outre le caractère réglementaire de ce plan et l'encadrement du développement de cette activité, la définition d'un état des lieux et d'orientations sur le mode de gestion de ces déchets constitue pour la Métropole l'opportunité de définir, avec l'ensemble des acteurs de la filière, les bases d'une économie circulaire.

- *Education au développement durable* : le cadre de cette action est défini par un plan qui a pour objet de permettre à chacun d'être acteur de son environnement et de son bien-être dans une forme de citoyenneté active. Sa mise en œuvre s'appuie sur un partenariat avec les associations qui se traduit par des projets tels que : Le défi class'énergie, des classes d'eau sur une péniche pédagogique, des animations en matière de prévention, tri des déchets, etc.

En plus du public habituel, en 2015 de nouveaux publics ont été ciblés (adultes, petite enfance grâce à un partenariat avec les crèches). De nouvelles associations ont intégré le plan d'éducation au développement durable avec des projets répondant à des demandes renforcées sur des thématiques portant essentiellement vers l'éducation à l'alimentation et de réduction des déchets. La place du numérique éducatif est en développement de façon plus significative. L'inscription d'un volet éco-citoyen dans le contrat de ville métropolitain est renforcée par un volet gestion sociale urbaine de proximité (GSUP) où l'éducation à l'éco-citoyenneté est affiché comme moyen de promouvoir le vivre ensemble.

Dans le cadre du partenariat avec le Rectorat de Lyon, la Métropole a été associée à la démarche de labellisation de développement durable des établissements volontaires engagés dans cette dynamique de travail dont le nombre devrait s'amplifier dans les années suivantes. Les compétences élargies de la Métropole appellent un nouveau cadre d'actions pour un plan éco-citoyen, en cours d'élaboration avec les acteurs du territoire :

- . plus de 66 000 personnes sensibilisées (soit 2 828 demi-journées en 2015, hors événements et expositions),
- . 44 communes bénéficiaires du programme d'actions,
- . 31 associations participantes,
- . depuis 2013, 47 collèges ont été labellisés développement durable sur l'Académie (sur 300 collèges - 210 publics et 90 privés) dont 18 sur la Métropole, soit environ un collège sur 6.

Quelques exemples concrets :

- *Charte de l'arbre* : les bénéfices liés à la présence de la nature et en particulier des arbres dans la ville sont aujourd'hui de mieux en mieux connus, qu'il s'agisse de l'impact sur le climat urbain, sur la qualité de l'air, sur la santé, notamment psychique, ou encore sur la valorisation foncière des quartiers. La Charte de l'arbre contribue à l'acquisition de connaissances dans ces domaines, mais également à leur partage avec de nombreux acteurs publics, privés et associatifs de l'agglomération, et rassemble ainsi fin 2016 plus de 105 signataires. Au-delà du renforcement de cet ancrage territorial, 2017 sera essentiellement consacrée à l'adoption d'un plan d'actions partenarial de la Charte de l'arbre, document d'engagement concret et pluriannuel. Il permettra notamment la mise en application des orientations du volet adaptation du plan climat, la mise en œuvre d'un plan canopée métropolitain.

- *Lutte contre le gaspillage alimentaire* : plusieurs directions et services de la Métropole sont impliqués de manière transversale dans le projet des classes culturelles numériques zéro gaspi. Ce dernier consiste à travailler avec plusieurs établissements sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. 10 classes volontaires de collèges sur le périmètre du nouveau Rhône et de la Métropole participent à ce projet depuis l'année scolaire 2014/2015. Elles bénéficient de l'accompagnement d'un designer culinaire qui oriente les élèves sur ce sujet en croisant les thèmes de l'alimentation, de la présentation et du design. Le dispositif sera reconduit jusqu'en 2017.

- *La Métropole est lauréate d'un appel à projets lancé par Eco-Emballage* visant à améliorer la collecte des déchets recyclables. Un plan d'amélioration de la collecte est mis en œuvre avec 4 projets de développement du recyclage des emballages ménagers et d'amélioration de la collecte. D'ici fin 2018, les objectifs sont :

- . d'augmenter les performances de recyclage de 21 % pour atteindre 5 570 tonnes supplémentaires d'emballages en verre recyclés sur l'agglomération, soit plus de 4 kg/hab/an,
- . d'augmenter les performances de recyclage de 8,8 % sur l'agglomération,
- . de multiplier par deux les quantités triées sur ces quartiers et de diviser par deux les erreurs de tri.

- *Ouverture d'une déchèterie fluviale, quai Fulchiron à Lyon 5°* : il s'agit d'une expérimentation unique en France qui va être développée à la fin 2016, sur les quais de Saône, dans le cadre d'un partenariat entre acteurs publics et privés. Située en plein cœur de Lyon, cette déchèterie sur barge est mise en place pour une période-test de 2 ans dans le cadre d'un groupement associant plusieurs partenaires. Ce projet constitue une vraie innovation en France : proposer une solution alternative aux déchèteries permanentes, en utilisant le fleuve comme mode de transport écologique.

- *Lancée en 2015, Optymod'Lyon* est la première application labellisée ONLYMOOV. Développée par Cityway sur smartphones, elle est le fruit du projet de R&D du même nom qui a réuni la Métropole et 12 partenaires publics comme privés qui ont pu expérimenter des solutions innovantes pour optimiser la mobilité durable en ville. Optymod'Lyon rassemble en une seule application les informations théoriques et temps réel sur tous les modes de transport de l'agglomération lyonnaise : bus, car, train, avion, vélo, voiture, parking, etc. Alimentée par les opérateurs de transport de l'agglomération, sous l'égide de la Métropole, elle permet de trouver des solutions pour tous les trajets, et de bénéficier d'informations mises à jour en temps réel 24h/24h.

- *Les 10 ans de Vélo'v* : à la fin de l'année 2005, l'année de lancement du service, 17 295 grands Lyonnais avaient choisi un abonnement longue durée. 10 ans plus tard, ils sont plus de 60 000. Le 19 mai 2015, 10 ans jour pour jour après le lancement du service, on en comptait très exactement 60 238 grands Lyonnais. Depuis le 19 mai 2005, 64 millions de trajets ont été effectués sur des Vélo'v. Depuis 2005, le trafic vélo a été multiplié par 3 sur le territoire métropolitain. La marge de progression du vélo est extrêmement importante quand on sait que 58 % des déplacements en voiture sont inférieurs à 3 kilomètres. En 2015, la Métropole dispose de 614 kilomètres d'aménagements cyclables et de 10 000 arceaux de stationnement vélo.

2° - Axe 2 : construire une Métropole soutenable, des politiques au croisement de l'environnement et de l'économie

L'enjeu consiste à conjuguer développement économique et maîtrise des ressources pour contribuer à la transition vers un modèle de développement plus résilient. Cet axe concerne principalement les politiques publiques qui concourent à l'énergie, au climat, à l'agriculture et au développement économique.

Principaux cadres stratégiques de référence

- *Plan climat énergie territoire (PCET)* (et volet adaptation) : les objectifs du plan climat, voté en 2012, portent sur l'atteinte des 3x20 entre 2000 et 2020 sur l'ensemble de l'agglomération visant à réduire de 20 % les rejets de CO2 (75 % pour 2050), de 20 % les consommations énergétiques et à consommer 20 % d'énergies renouvelables. En 2016, il intégrera des actions pour préparer l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique. En 2018, il évoluera vers un plan climat air énergie territoriale. Il sera renouvelé pour prendre en compte les résultats du schéma directeur des énergies :

. une baisse de - 11 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) entre 2000 et 2013 alors que la population a augmenté de + 10 % sur la même période,

. 83 partenaires représentant tous les secteurs d'activité se sont rassemblés lors de la 4ème conférence énergie climat fin 2015 pour faire un point d'étape des actions mises en œuvre.

- *Schéma directeur des énergies (2015-2018)* : levier stratégique de la transition énergétique du territoire métropolitain. Le schéma directeur des énergies a vocation à donner des orientations pour territorialiser la transition énergétique et élaborer une politique métropolitaine de l'énergie. Les différents leviers dont la Métropole dispose sont la mise en œuvre de mesures visant à réduire les consommations énergétiques en coordination avec le plan climat et la politique énergétique régionale ; le développement des énergies renouvelables ; l'organisation rationnelle de l'ensemble des réseaux d'énergie (chaleur/froid, gaz et électrique) ; le maintien de la cohésion sociale et territoriale en assurant l'accès de tous à l'énergie. Le schéma directeur des énergies doit donc en premier lieu être un outil pour que l'énergie devienne une question de politique urbaine, structurée autour d'arbitrages politiques territorialisés. La construction de scénarios en 2017 facilitera la saisie de cette question par les acteurs politiques :

. consommations globales du territoire = 33 TWh qui valent 2,1 % de la consommation France, soit un bon positionnement du territoire,

. focus chaleur urbaine : 27 % de taux de pénétration de la chaleur urbaine dans les zones raccordées,

. une production locale de 6 % (avec notamment 67 % de renouvelable).

- *Le programme métropolitain de développement économique 2016-2021* : la Métropole a fait le choix de structurer son programme de développement économique 2016-2021 autour de 4 ambitions : Lyon Métropole fabricante, Lyon Métropole apprenante, Lyon Métropole attirante et Lyon Métropole entraînant. Ce programme s'inscrit dans la continuité d'une stratégie de développement économique qui a, jusqu'à présent, porté ses fruits. Pour chacune de ces ambitions, la Métropole va donc poursuivre et/ou renforcer les actions déjà engagées et initier de nouvelles démarches ou inflexions avec ses partenaires économiques. Le programme concourt à un développement économique soucieux de la préservation de l'environnement et propose notamment un axe de développement économique solidaire et exemplaire qui mettra en visibilité les nouveaux modes de faire et les nouvelles opportunités de développement et de création d'emplois sur son territoire (économie de proximité, économie sociale et solidaire, économie circulaire, etc.) :

- . accueillir 100 nouvelles entreprises par an créatrices de 2 000 emplois,
- . commercialiser 300 000 mètres carrés tertiaires,
- . maintenir l'emploi industriel à 18 % de l'emploi total,
- . mobiliser 1 000 entreprises pour l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA),
- . faire émerger 1 000 projets entrepreneuriaux à fort potentiel.

- *La protection du foncier agricole, les PENAP* : outil de protection et de gestion des espaces agricoles et naturels, les PENAP sont des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains. Ils représentent des outils de protection et de développement des territoires ruraux élaborés en partenariat avec les représentants des communes, agriculteurs et environnementalistes. Leur objectif est de réduire la pression d'urbanisation à long terme (20 à 30 ans) dans les communes à proximité de grandes villes. Une démarche a été lancée en 2015/2016 pour étendre le périmètre PENAP secteur Monts d'Or sur les Communes de Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux et Lissieu :

- . 12 000 hectares en PENAP sur la Métropole.

Dans le cadre du PSADER-PENAP de l'agglomération lyonnaise qui regroupe la Métropole, les Communautés de communes de l'est lyonnais et du pays d'Ozon, le Département du Rhône et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 265 101 € de subventions ont été attribués à 10 projets en 2015 (avec une participation de la Métropole à hauteur de 113 291 €). Ainsi, ont été soutenus la création d'un atelier de transformation de légumes à Communay (Région), l'installation d'une pré-calibreuse de fruit à Saint Genis Laval (Région), le soutien au projet Festitabl qui vise à augmenter la part de produits alimentaires locaux dans la restauration des festivals (Région), la création d'un point de vente collectif à Champagne au Mont d'Or, la création d'un stock de semences anciennes pour pouvoir commercialiser les légumes et les fruits, une expérimentation de potagers productifs sur les toits, la collecte de pneus anciens stockés par les agriculteurs, le défrichage et l'aménagement de parcelles à Dardilly, et des actions d'accompagnement pour le développement des productions issues de l'agriculture biologique et de leur commercialisation.

- *Schéma directeur Vallée de la Chimie 2030* : la transformation économique et industrielle de la Vallée de la Chimie passe par la diversification de la filière chimie et l'émergence des filières connexes de l'énergie et de l'environnement. En suivant les concepts de l'écologie industrielle, les nouvelles activités capitalisent sur les fonctions existantes et mobilisent les ressources technologiques humaines et environnementales du territoire pour réussir leur intégration dans la Métropole. Elles renforcent la vocation d'innovation et de production de la Vallée au niveau national, européen et mondial. En concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, un ambitieux projet de territoire "Vallée de la Chimie 2030" est entré dans sa phase opérationnelle autour de 6 axes :

- . affirmer la Vallée comme territoire industriel métropolitain de l'innovation,
- . valoriser la voie d'eau pour le transport de marchandises en optimisant les potentialités des sites,
- . développer le mix de la production d'énergies renouvelables dans la Vallée en s'affirmant comme usine énergétique métropolitaine,
- . créer des paysages productifs sur des fonciers non utilisables pour d'autres activités,
- . mettre en place une boucle verte, un réseau d'espaces publics connectés sur les bords et l'île du Rhône,
- . améliorer la desserte en transport en commun en optimisant notamment l'usage du réseau ferroviaire.

- *Les risques sur le territoire Métropolitain* : la Métropole porte une attention particulière à la prise en compte des risques naturels et technologiques sur son territoire. Les documents réglementaires élaborés par l'Etat en lien avec les collectivités permettent d'identifier les zones les plus exposées (plan de prévention des risques naturels ou technologiques) et d'appliquer des règles cohérentes dans le cadre du plan local d'urbanisme. Ces documents réglementaires se poursuivent sur le territoire par des actions concrètes de protection, d'information et de préparation à la gestion de crise :

. en matière de risques industriels et technologiques, 10 PPRT sont élaborés sur le territoire Métropolitain. 9 ont été approuvés à ce jour et le dernier PPRT (sur la Vallée de la Chimie) sera approuvé à l'automne 2016. Les services de la Métropole préparent la mise en œuvre opérationnelle des PPRT :

- 3 conventions ont été signées avec les industriels pour réduire les risques à la source et diminuer leurs effets sur notre territoire,

- 30 entreprises sont identifiées en vue de leur délocalisation et relocalisation le cas échéant dans des secteurs hors risques. Les premières procédures sont engagées sur la Commune de Saint Genis Laval,

- 70 propriétaires d'habitations sont identifiés en vue de leur relocalisation en zone hors risques,

- 5 400 logements pourront bénéficier d'un accompagnement et d'un financement pour la mise en place de dispositifs de protection. Ce travail piloté par la Métropole s'intègre dans une approche partenariale et territoriale avec les services de l'Etat, les industriels et les collectivités concernées.

. *sur le volet des risques naturels d'inondation*, la Métropole a intégré dans le plan local d'urbanisme (PLU) les révisions et approbations des plans de préventions des risques naturels d'inondation élaborés par l'Etat : Garon, Gier, Rhône aval font partie des secteurs nouvellement couverts par les dispositifs réglementaires. La stratégie locale de gestion des risques d'inondation et son programme d'actions qui sera arrêté par le Préfet en décembre 2016, rassemblent à présent tous les acteurs concernés autour d'objectifs partagés, visant à construire un territoire résilient. 8 axes concrets sont identifiés parmi lesquels l'information des populations, l'amélioration de la gestion de crise, un rapprochement des acteurs de l'urbanisme et des gestionnaires des rivières pour mieux préparer nos territoires, etc.

. *sur le volet des risques de mouvements de terrain*, la Métropole a actualisé et complété la cartographie préventive des zones exposées dans le cadre des études préalables à la révision du PLU-H.

Quelques exemples concrets :

- *Le dispositif Lyon Eco Energie*, inscrit dans le PCET de la Métropole, a été reconduit en 2016 en lien avec la Chambre de commerce et de l'industrie et la Chambre des métiers. L'enjeu est de sensibiliser par un dispositif d'accompagnement la part la plus significative des entreprises concernées, pouvant potentiellement réduire leur consommation d'énergie et donc leurs émissions de GES.

. en 2015, 140 entreprises sensibilisés et 50 entreprises accompagnées individuellement afin de diminuer leur consommation d'énergie.

- *La Métropole de Lyon a été lauréate de l'appel à projet Zéro gaspillage Zéro déchet (ZDZG) en 2015*. L'objectif est à la fois de consolider les acquis des démarches déjà initiées (programme local de prévention des déchets 2010-2014, plan climat énergie territorial, etc.) et des projets déjà menés, mais surtout de réussir une approche intégrée avec l'ensemble des acteurs du territoire, de valoriser et d'intensifier leurs initiatives. L'enjeu est de répondre au défi d'une Métropole éco-responsable, économe en ressource et créatrice d'emplois non délocalisables. Le projet repose ainsi sur l'ensemble des 7 piliers de l'économie circulaire et vise à intensifier les efforts de la Métropole en matière de prévention des déchets et de lutte contre le gaspillage, en cohérence avec les objectifs nationaux et, ce, en cohérence avec le nouveau programme de prévention des déchets dans une logique d'économie circulaire en cours d'élaboration.

- *La mission Carré de Soie* est lauréate de l'appel à manifestation urbanisme et économie circulaire lancée par l'ADEME en 2015. Il vise à expérimenter et à appliquer le principe d'économie circulaire à la planification territoriale et au projet urbain pour permettre une transition économique et environnementale durable des territoires. 4 sujets de travail ont été identifiés : les déchets de chantier, l'usine à terre, l'éco-rénovation avec une dimension patrimoniale et une plateforme d'échanges pour faire émerger des initiatives. Leur faisabilité est en cours d'étude pour ensuite mobiliser des moyens de mise en œuvre des projets.

- *Développement de l'agro-écologie* : dans le domaine de l'agriculture, un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) a été élaboré pour la période 2016-2022. Une première expérimentation est menée pour développer les infrastructures agro-écologiques (haies, bandes enherbées, etc.) et augmenter le recours aux auxiliaires de cultures (insectes) dans un objectif de diminution du recours aux produits phytosanitaires. Par ailleurs, une réflexion est en cours pour l'introduction de produits locaux et de qualité dans la restauration scolaire des collèges.

- *Le Schéma directeur Vallée de la Chimie 2030 en actions :*

. L'appel des 30 : la Métropole a engagé l'appel des 30. 30 partenaires privés et publics se sont associés à cette démarche d'appel à projets qui a permis de sélectionner 16 lauréats en avril 2015. Une vingtaine d'hectares sont désormais en phase active de reconquête. Fort des résultats de cette première édition, la Métropole et ses partenaires ont décidé d'engager une 2^e édition de l'appel des 30 en septembre 2016. 2 axes complémentaires viendront consolider le dispositif : 90 000 mètres carrés de surfaces de toitures et parkings seront proposées pour des installations photovoltaïques et 33 hectares de fonciers auront vocation à accueillir des installations de paysage productif (biomasse pour l'énergie, dépollution par les plantes, expérimentation de production végétale pour la chimie biosourcée, etc.).

. L'Agenda 21 - Vallée de la Chimie fait l'objet d'une mise à jour afin d'intégrer les nouveaux enjeux du territoire et les attentes des acteurs locaux : Communes, entreprises. Les nouvelles orientations définies dans ce cadre partenarial se déclinent en 3 volets : mémoire et patrimoines, changement de comportements et écologie industrielle :

- *mémoire et patrimoines* : la Métropole a porté une dynamique d'impulsion, de stimulation, d'accompagnement à l'émergence d'actions spécifiques au territoire : relation ville/industrie, gestion des risques industriels. La mise en place d'une table de lecture du paysage associée à un module numérique basé sur la réalité augmentée en est une illustration. Cet équipement offre un support ludique aux habitants pour comprendre leur environnement,

- *écologie industrielle* : la Vallée de la Chimie est lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Un plan d'actions va être décliné sur 3 ans avec pour objectif de conforter la Vallée de la Chimie comme territoire de la transition industrielle et de l'innovation,

- *changements de comportements* : les enjeux liés à la mobilité restent prioritaires dans la Vallée de la Chimie. Plusieurs actions sont menées auprès des salariés dans le cadre du plan de déplacement Inter-Entreprises : animation d'une plateforme de covoiturage, amélioration de la desserte en transport en commun, expérimentations sur le télé-travail (Réduc'Mob), tests de "vélo-bus" pour faire la promotion des déplacements en vélo : sur le principe des pédibus, les cyclistes volontaires sont invités à rejoindre un groupe sur un itinéraire correspondant aux déplacements domicile/travail, ils bénéficient alors d'un accompagnateur spécialisé (coach) dans l'objectif de les mettre en situation d'autonomie et de confiance pour effectuer des trajets en toute sécurité (positionnement sur la chaussée, choix de l'itinéraire, etc.).

3° - Axe 3 : construire une Métropole Inclusive, des politiques au croisement de l'économie et du social

L'enjeu est de permettre l'inclusion des personnes et promouvoir le vivre ensemble pour lutter contre les risques de fracture sociale et les différentes formes d'exclusion et de vulnérabilité à tous les âges de la vie. Cet axe concerne principalement les politiques publiques qui concourent au développement social, à la tranquillité publique, à l'accès à l'emploi, à la mixité sociale mais également la culture, le sport, la participation citoyenne, etc.

Principaux cadres stratégiques de référence

- *Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi 2016-2020* : la Métropole a pris appui sur l'expertise des acteurs du territoire. Ainsi, une démarche de concertation a été menée d'avril à juillet 2015. Elle a permis d'établir un diagnostic partagé de la situation du territoire en matière d'insertion, de ses forces comme de ses marges de progression. D'autre part, de nombreuses orientations et pistes d'actions ont été proposées concernant les liens insertion et développement économique, les parcours d'insertion, la gouvernance, la participation des usagers, etc. Il repose à la fois sur ce travail multi-partenarial d'une grande richesse et le nécessaire établissement de priorités pour la Métropole. De plus, il est singulier car il traduit la double ambition pour la collectivité de répondre, au mieux, aux besoins des personnes les plus vulnérables et de conjuguer sur son territoire développement économique et insertion. Le programme métropolitain propose de développer l'offre d'insertion par les entreprises, de construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA et de porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

. 589 640 emplois salariés (publics et privés) au 4^e trimestre 2015 et un taux de chômage de 10,4 % à la fin du 3^e trimestre 2015,

. fin juin 2016, 6,2 % de la population de la Métropole est couverte par le RSA* (6,6 % des ménages).
*A compter du 1er janvier 2016, la prime d'activité a remplacé le RSA activité et la prime pour l'emploi.

. 1 000 entreprises mobilisées pour l'insertion d'ici à 2020.

- *Le nouveau contrat de ville métropolitain 2015-2020* prend la suite des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). Il définit les axes stratégiques et les moyens pour améliorer la vie des habitants des quartiers populaires (37 quartiers prioritaires identifiés à l'échelle de la Métropole). Cette reconquête des secteurs en difficulté, qui repose sur un partenariat entre les Communes, la Métropole, l'Etat et les organismes HLM, est réalisée en étroite concertation avec les habitants. Il est structuré autour de 3 piliers développement économique/insertion, cohésion sociale et renouvellement urbain et des axes transversaux réaffirmés : la jeunesse, la lutte contre les discriminations, la participation des habitants. En 2015 :

. 20 % de la population métropolitaine réside en quartiers politique de la ville, 37 quartiers prioritaires et 24 communes comptent au moins un site en politique de la ville,

. 44 % des jeunes de 15 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme au sein des quartiers politiques de la ville contre 25 % sur la Métropole.

- *Le renouvellement du conseil de développement* : le renouvellement des 190 membres du Conseil de développement a été effectué au premier semestre 2016, avec un quart de membres citoyens volontaires tirés au sort. Le Conseil s'est engagé aux côtés du collectif d'associations dans l'organisation de l'opération "Tous lyonnais, tous solidaires", qui a proposé, en octobre 2016, plus de 4 500 expériences bénévoles de proximité aux habitants. Autre initiative : la concrétisation d'un événement partenarial biennal qui marque la construction de la Métropole, proposé dans sa contribution "Quelle Métropole pour les citoyens ?". Nommé "le Grand Rendez-vous", qui a eu lieu en novembre 2016 est le temps fort d'une démarche, se déroulant sur plusieurs mois. La question proposée pour la première édition est "Quelles activités, quels emplois demain dans la Métropole ?". Il s'agit d'une démarche prospective participative volontairement large portée par le Conseil de développement.

Quelques exemples concrets :

- *Dispositif Monalisa* : la lutte contre l'isolement et la solitude des âgés est un enjeu de société majeur. La population des personnes en situation d'isolement relationnel est composée pour un quart (23 %) de personnes âgées de plus de 75 ans, soit environ 1,2 million de personnes à l'échelle nationale. La part de personnes âgées isolées augmente de façon aiguë. Si rien ne change, c'est près de 4 millions des plus de 75 ans qui souffriront de cet isolement social dans 25 ans. Ainsi, dans le cadre du dispositif Monalisa, des citoyens, des associations et des institutions se mobilisent ensemble et dans un seul mouvement pour lutter contre l'isolement social des personnes âgées. Monalisa est une démarche collaborative d'intérêt général portée sur les territoires de la Métropole et du Rhône par des institutions telles que Les Petits Frères des Pauvres, l'UDCCAS, l'URIOPSS Rhône-Alpes, la CARSAT Rhône-Alpes, la Métropole, l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat et Crias Mieux Vivre. Un état des lieux des initiatives et actions contribuant à lutter contre l'isolement des personnes âgées est en cours de réalisation actuellement grâce à la collaboration des réseaux d'acteurs du territoire. Ce recensement servira à prioriser les actions à engager et les territoires à soutenir plus particulièrement.

- *Colocations solidaires* : 3 nouvelles colocations solidaires "Kaps" d'étudiants ont vu le jour en 2015 sur le territoire de la Métropole, à Vaulx en Velin, quartier Vernay-Verchères. Ces logements accueillent 12 jeunes au sein de la résidence neuve étudiante Ksar, soit 114 logements, réalisés par l'OPH Est Métropole habitat. Les colocations étudiantes solidaires sont le résultat du partenariat actif entre la Métropole et l'Association de la Fondation étudiante pour la Ville (AFEV). Les Kaps accueillent des jeunes de moins de 30 ans, qui, en contrepartie d'un loyer modéré, s'engagent à conduire des actions citoyennes et solidaires dans leur quartier. En 2015, 20 Kaps hébergeaient 91 jeunes dans 5 quartiers politique de la ville du territoire métropolitain. Les projets Kaps apportent une réponse nouvelle aux enjeux de logement des jeunes, de mixité sociale, de lien social et de qualité du vivre-ensemble dans les quartiers politique de la ville. À l'échelle nationale, la Métropole a connu le plus fort développement de Kaps en 4 années d'existence.

- Différentes formes d'expressions et de pratiques culturelles visant à répondre aux enjeux d'une Métropole interculturelle et inclusive ont été mises en oeuvre. À titre d'exemple, à chaque édition de la Biennale d'art contemporain, Veduta, laboratoire pour l'expérience artistique, engage un dialogue avec des villes de l'agglomération lyonnaise pour mettre en oeuvre des actions : résidences d'artistes, expositions, performances dans l'espace public.

Pour l'édition 2015, 6 villes ont participé à Veduta : Saint Cyr au Mont d'Or et Vaulx en Velin, associées autour d'un projet commun, Givors, Lyon (quartier Gerland), Oullins et Chassieu, et différentes institutions culturelles collaborent à la construction du projet artistique et culturel. Autour du concept d'Ecole de l'amateur, qui consiste à faire participer un public devenu acteur de tous les métiers de l'exposition, Veduta a déployé sur l'ensemble de son territoire différents types d'actions : des résidences d'artistes, performances avec des habitants, expositions dans des appartements, des expositions, des parcours d'art contemporain au sein de commerces, d'appartements d'un quartier.

- *Les clauses d'insertion* constituent un outil essentiel pour permettre l'accès à l'emploi des personnes qui en ont été durablement éloignées. A cet effet, les entreprises attributaires des marchés publics sont des partenaires socialement responsables pour une Métropole solidaire. En 2015 :

- . les clauses d'insertion ont permis l'embauche de 1 400 personnes avec une durée moyenne de contrat de travail de 2 mois,

- . 462 273 heures de travail ont été réalisées par les clauses d'insertion dans les marchés publics du territoire métropolitain, soit 254 équivalent temps plein (ETP),

- . 13 marchés publics de la division nettoyage ont été concernés par des clauses d'insertion, représentant ainsi 48 413 heures d'insertion, soit 30 équivalents temps plein (marchés : grand projet de ville (GPV) Duchère, Rives de Saône, les lots des Berges du Rhône, ainsi que les différents lots du nettoyage des marchés alimentaires et forains, des véhicules d'intervention rapide (VIR) et du nettoyage globalisé des sols.

- *Gare REMix, un partenariat actif* : depuis 2012, une réflexion est conduite sur les pôles d'échanges pour en faire des lieux de vie et favoriser l'intermodalité. Le projet Gare Remix est le fruit d'une démarche partenariale issue d'une concertation menée en 2012 avec le Conseil de développement sur les pôles d'échanges secondaires en termes de services aux usagers et de qualité de vie et d'une réflexion partenariale entre la Métropole, la Région, la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), le SYTRAL sur l'expérimentation de services innovants. Ces réflexions ont débouché en avril 2015 sur une expérimentation particulièrement innovante : une animation "laboratoire d'usages", dite Gare Remix en gare Saint-Paul à Lyon. 7 prototypes des services de la gare du futur ont été imaginés et présentés au grand public lors d'un temps de restitution. Au-delà de l'événement, il s'agissait d'envisager les bénéfices attendus en termes d'innovation de services et de nouvelles manières de faire la ville plus collaboratifs, mais aussi le développement d'activités économiques à partir des prototypes imaginés. Preuve de la pertinence de la démarche : la SNCF souhaite développer un des prototypes afin de les tester en gare auprès du grand public. Il s'agit du "brise glace" qui permettra de créer du lien social en gare et de mieux gérer les temps d'attente.

4° - Axe 4 : une Métropole attractive

L'enjeu est de promouvoir le rayonnement et l'ouverture du territoire pour permettre une attractivité renforcée et poursuivre l'inscription de la Métropole dans une dimension européenne et internationale. C'est pourquoi la Métropole cultive son attractivité en misant particulièrement sur l'innovation et les éco-technologies pour être à la fois attractive et durable. Cet axe concerne principalement les politiques publiques qui concourent à l'attractivité et au rayonnement du territoire (stratégie Métropole intelligente, coopérations décentralisées, projets européens, etc.).

Principaux cadres stratégiques de référence

- *La stratégie Métropole intelligente* favorise la création des nouveaux services aux usagers et le développement d'entreprises et start-up innovantes, autour des nouveaux usages de la ville, du développement durable, de l'énergie, de l'environnement, de la qualité de vie, de la mobilité, etc. grâce à des collaborations publiques/privées. La deuxième phase de la démarche Métropole intelligente, élaborée avec les partenaires du territoire, a permis d'identifier de nouvelles thématiques et besoins du territoire pour embrasser l'ensemble des champs de compétence et d'action de la Métropole, notamment : la santé (prévention, données, coordination des parcours d'aide et de soin, l'E-santé, etc.), l'autonomie et le maintien à domicile pour les personnes vulnérables (personnes âgées, handicap, etc.), l'eau avec la mise en place d'une supervision globale pour les équipements et le service d'eau potable, la lumière en ville dans toutes ses dimensions et le numérique comme outil de diversification et de diffusion de l'offre culturelle et éducative :

- . plus de 100 projets d'expérimentation d'envergure,
- . 280 partenaires publics et privés,
- . 380 M€ investis par les partenaires privés et publics.

- *La stratégie Cleantech* au cœur de la stratégie de spécialisation qui a porté ses fruits (2009-2015) : après 4 ans de mise en œuvre, la stratégie Cleantech a été retravaillée pour définir de nouvelles priorités. La chimie et les matériaux, l'environnement, la mobilité et le transport durable, l'énergie sont les filières sur lesquelles la priorité de l'action publique est donnée. L'action de la Métropole se traduit principalement par le soutien des pôles de compétitivité (Axelera, LUTB TMS, Techtera, Tenerrdis) et Cluster Lumière. Par ailleurs, la Métropole finance des projets de R&D collaboratifs et des plateformes mutualisées d'innovation comme Axel'One (chimie environnement) :

. au cours de la dernière décennie, les Cleantech enregistrent une croissance de leurs activités (industrie chimique : + 2 % de l'emploi ; environnement : + 5 % ; énergie : + 10 %),

. sur la période 2015-2016, la Métropole a soutenu en fonctionnement les structures pôles de compétitivité et cluster de la filière à hauteur de 647 680 €, 2,4 M€ millions d'euros pour le financement des projets de R&D sélectionnés dans le cadre du Fonds unique interministériel,

. par exemple, la Métropole a soutenu le projet SUNAGRI visant à développer un démonstrateur agrivoltaïque : des panneaux solaires photovoltaïques au-dessus des productions agricoles permettant de solutionner les conflits d'usage entre production agricole et production énergétique.

Quelques exemples concrets :

- *Lyon Living Lab* : le projet Lyon Living Lab a été retenu en décembre 2015 dans le cadre de l'appel à projet national Démonstrateur industriel pour une ville durable. Ce projet comprend 2 volets : un volet énergétique pour travailler la gouvernance de la donnée énergétique à l'échelle de la Métropole et un volet urbain, incarné à la Confluence, piloté par la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence. L'année 2016 marque la structuration des démonstrateurs et des consortiums correspondants.

- *La stratégie cleantech en actions* : début 2015, la plateforme technologique Mistral sur les textiles techniques est inaugurée et le projet porté par Exakis, sur la mesure de la qualité de l'air grâce à des capteurs installés sur des rames de tramway, a été complété par une nouvelle expérimentation sur des containers à verre connectés afin d'optimiser les tournées de collecte. 2016 sera marquée par la première pierre de la plateforme Axel'One Campus qui portera sur la mise en place d'outils technologique mutualisés d'excellence dans les domaines de la catalyse et des polymères. C'est une plateforme d'innovation collaborative, qui a émergé des dynamiques impulsées par les pôles de compétitivité et la Métropole dans le champ des Cleantech.

- Accueil du *Cleantech Forum Europe 2016*, un événement qui a réuni notamment des start-ups en recherche de fonds, de grands groupes industriels et des fonds d'investissement cleantech européens. Cette occasion unique a permis de présenter la Métropole comme référence Cleantech à l'échelle européenne.

- *Pollutec 2016*, l'environnement un facteur d'attractivité : la Métropole a accueilli, du 29 novembre au 2 décembre 2016 à Eurexpo, Pollutec, le salon pour les professionnels de l'environnement du monde entier, qui rassemble toutes les solutions innovantes permettant de réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement qu'il s'agisse de l'industrie, des collectivités ou du tertiaire. Pollutec se présente comme le salon généraliste leader de l'environnement et de l'énergie, avec 60 000 visiteurs attendus sur 4 jours, 2 400 exposants sur 100 000 mètres carrés d'exposition.

- *Coopérations décentralisées* : en 2015 et 2016, les interventions engagées les années précédentes sur la gestion des déchets (Ouagadougou, Porto-Novo, et Bamako), les transports publics (Addis Abeba, Erevan, Ouagadougou, Rabat Salé, etc.) et la formation et l'accompagnement méthodologique (Ho Chi Minh Ville, Sétif, etc.) se sont poursuivies. Ce sont plus de 20 missions techniques de coopération décentralisée et 25 partenariats dans le monde qui sont assurés par les équipes de la Métropole. A titre d'exemples :

. Erévan : dans le cadre de sa coopération avec Lyon, la Métropole et le SYTRAL - Kéolis, réflexion sur l'évolution de son système de transports en commun afin de réduire la présence de la voiture en ville, d'assurer aux citoyens des déplacements plus performants tout en diminuant la pollution et ses effets néfastes, exemple projet de téléphérique urbain,

. Porto-Novo : élaboration d'un projet d'un centre de tri semi-mécanisé sur le site de Foun Foun avec les services techniques de Porto-Novo, projet présenté au Ficol (facilité de financements pour les collectivités locales) de l'Agence française de développement,

. formations à Ho Chi Minh Ville sur le parc intégrant un bassin de rétention d'eau multifonction, méthodes de conception et formation sur l'aménagement urbain durable : des concepts à la pratique.

- *Exposition Nés quelques part* : l'exposition immersive qui invitait le spectateur à incarner des habitants originaires de différents continents et à découvrir à travers eux les enjeux climatiques et de développement, s'est tenue à Lyon du 4 février au 27 mars 2016. Cette expérience visait un public large, à la fois jeune et adulte, peu sensibilisé aux enjeux de développement. En parallèle, elle était destinée au public scolaire et s'intégrait dans un dispositif plus large visant à sensibiliser, former et mobiliser les citoyens de demain face aux enjeux du développement durable et de la solidarité internationale.

9 500 personnes ont visité l'exposition, dont 3 500 jeunes et leurs encadrants.

- Des projets européens au cœur des enjeux du développement durable :

. *SMARTER TOGETHER* : ce projet mené en partenariat entre la SPL Lyon Confluence, la Métropole, Munich, Vienne et plusieurs industriels, vise à expérimenter des solutions intégrées en matière d'énergie, de transport et de TIC en lien avec la stratégie ville intelligente,

. *TIMELY* : ce projet qui vise l'amélioration de la gestion du trafic au sein de l'agglomération lyonnaise en vue de réduire la congestion, comporte un volet de déploiement de capteurs sur les routes les plus importantes de l'agglomération (ajustement de la programmation des feux tricolores en temps réel en fonction du trafic), mais également de mieux prioriser les feux pour les tramways, afin de rendre plus attractif ce mode de déplacement,

. la signature du pacte "Urban food policy pact" en 2015 vise à affirmer le rôle essentiel et central des Métropoles au regard des systèmes alimentaires territorialisés pour construire un cadre d'actions publiques locales,

. *BLOTOPE* : le projet européen bloTope vise à faciliter l'interopérabilité entre plateformes d'objets connectés pour créer de nouveaux services numériques avec un minimum d'investissement. La Métropole avec les villes d'Helsinki et de Bruxelles, va déployer des cas d'utilisation pilotes concrets. 2 pilotes pour la Métropole concernant l'optimisation de la collecte des silos à verre et les mesures environnementales sur le cours Garibaldi (mesures de T et humidité, arrosage intelligent et utilisation de l'eau pluviale, etc.),

. *CLIMATE* : ce projet a pour but de tester l'intérêt pour des politiques publiques d'adaptation d'appliquer la charte sans regret (no regret charter) élaborée par le réseau Métropolis. L'objectif du projet : échanger et étudier les stratégies de 3 autres villes : Berlin-Liverpool et Barcelone dans le contexte de l'élaboration de la stratégie d'adaptation du territoire à travers le plan climat.

5° - Axe 5 : une administration éco-responsable

L'enjeu est de favoriser l'éco-responsabilité de la collectivité (8 700 agents et 226 métiers) et les pratiques qui visent à renforcer la transversalité des politiques publiques, les partenariats avec les acteurs du territoire.

Quelques exemples concrets :

- pour et avec les agents :

. *Les Printemps de la Métropole* : en 2015 a été organisée la première édition des Printemps de la Métropole, un événement convivial et participatif, s'adressant à l'ensemble des agents. Son objectif est de rendre concret les thèmes du développement durable à travers des ateliers pratiques (éco-jardinage), des échanges (troc de graines et de plantes) et des rencontres entre agents (visites de sites). Cette manifestation a été reconduite en 2016 : 16 animations ont été proposées auxquelles plus de 450 agents ont participé.

. *L'E-administration, vers une révolution organisationnelle* : outre le gain d'espace et de temps, la dématérialisation des processus (transformation d'un flux de documents papier, ainsi que les traitements qui lui sont appliqués, en flux numériques et traitements automatisés) permet également la sécurisation des flux, l'homogénéisation des processus documentaires ou encore la diminution de la consommation de papier (impressions photocopies). Plusieurs chantiers sont actuellement engagés : chaîne comptable, échanges avec les mairies, échanges avec les usagers, etc.

2 autres chantiers s'inscrivent également dans cette dynamique : la mise en place d'un outil de surveillance et de contrôle centralisé des impressions, avec pour objectif la réduction, à terme, du nombre de documents imprimés et l'archivage électronique avec les archives départementales.

. *La valorisation des déchets du restaurant administratif* : en favorisant le don de denrées alimentaires excédentaires pour éviter de jeter des denrées non consommées tout en préservant les notions d'hygiène et de sécurité et en testant un digesteur pour les restes de préparation des repas, les serviettes en papier et les restes de repas (ces derniers étant au préalable placés dans un broyeur).

La quantité estimative de déchets évités est de 532 kg sur 15 jours, soit environ 12,7 tonnes sur une année.

- avec les acteurs du territoire :

. *Club Développement Durable* : En 2015, 3 clubs développement durable se sont tenus (plateforme éco-rénovation et plans climat communaux, éducation au développement durable, prévention des déchets : vers un territoire ZDZG) avec en moyenne une participation de 30 à 35 communes (représentant 50 à 70 personnes) ; 37 communes ont participé au moins une fois. En 2016, plus de 70 personnes ont participé à la demi-journée d'échanges consacrée à la qualité de l'air avec le plan Oxygène et au volet adaptation au changement climatique du plan climat. Des représentants communaux issus de 22 communes différentes ont contribué aux ateliers. Cette réunion a permis de partager les connaissances mais surtout d'identifier les pratiques existantes sur le territoire, de recueillir les points de vue des communes sur les actions à mener et leurs possibles contributions.

. *Expérimentation d'enrobés haute adhérence en utilisant des granulats à forte résistance* au polissage issu d'un co-produit valorisé de l'industrie (en l'occurrence : laitier d'aciérie venant de l'Isère). Cet enrobé a été testé sur plusieurs chantiers comme par exemple des secteurs accidentogènes particulièrement circulés (avec un polissage important et rapide). Les caractéristiques mécaniques de ces granulats sont vérifiées au préalable et un suivi dans le temps est assuré pour vérifier la pérennité de ces caractéristiques.

. *Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables*. Avec 600 millions d'euros d'achats par an en moyenne, la Métropole a l'obligation de produire un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables. 3 niveaux de responsabilités de la collectivité en matière d'achat public ont été identifiés : responsabilité économique et territoriale, responsabilité sociale, responsabilité environnementale. Un travail a démarré en 2016.

Sur le volet social, les principales pistes avancées sont :

- l'atteinte d'au moins 25 % (en nombre) de marchés de plus de 90 000 € porteurs d'une clause d'insertion à l'horizon 2020, la diversification des achats intégrant des objectifs d'insertion (prestations intellectuelles, maintenance, informatique, etc.) pour offrir des opportunités d'emploi à des publics plus larges, notamment les femmes et les jeunes diplômés,

- la mise en œuvre d'un travail partenarial avec le secteur adapté protégé (secteur du handicap) à travers une convention conclue avec le réseau Gesat en 2016, et qui vise à identifier les secteurs d'activités portés par ce secteur et potentiellement les achats à réaliser auprès de ce secteur,

- le soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique par un meilleur accès à la commande publique.

Sur le volet environnemental, un état des lieux a démarré. 6 segments d'achat sont particulièrement ciblés : papier/impression - alimentation - nettoyage - mobilier - informatique/bureautique - textile/habillement.

Le travail en cours a pour objectif une validation du SPASER de la Métropole au 1er semestre 2017.

Délégations de services publics : des engagements en matière de clauses sociales et/ou environnementales sont intégrés dans toutes les délégations de services publics. A titre d'exemple, dans le cadre de la DSP eau, un bilan carbone du service délégué a été réalisé, une méthodologie d'analyse du cycle de vie sur l'ensemble du périmètre délégué a été mis en place, un audit énergétique de l'ensemble du service délégué a été réalisé.

L'éco-responsabilité des services :

. *La direction de l'eau (tous sites et toutes activités)* est certifiée QSE (ISO 14 001, ISO 9 001 et OHASA 18 0001). Cette certification est relative aux systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement. Cette certification a été renouvelée en mars 2016.

. *La direction de la propreté* : l'Unité de traitement et de valorisation énergétique Lyon sud exploitée en régie a mis progressivement en place depuis 2009 un système de management de l'environnement. Ce dernier est certifié ISO 14001 depuis 2012 et le certificat est maintenu à chaque nouvel audit. Elle étudie actuellement par ailleurs l'opportunité d'initier une démarche certifiante de management de l'énergie selon le référentiel ISO 50001, l'Unité de traitement et de valorisation énergétique Lyon nord exploitée en délégation de service public est également certifiée ISO 14001 depuis 1997 pour son système de management environnemental, le service collecte et véhicules industriels a engagé depuis 2015 une démarche de management de la qualité, qui s'adosse à la démarche de management de la sécurité déjà en place. Ces démarches sans être pour l'instant certifiées suivent les exigences des référentiels ISO 9001 pour la qualité et OHSAS 18001 pour la sécurité. Elles sont très avancées notamment au sein des 3 subdivisions de collecte, de l'unité équipe secours collecte et l'unité collecte sélective.

. *Une politique volontariste de diversification énergétique des bennes à ordures ménagères (BOM)* : afin d'affirmer l'ambition et l'exemplarité de la Métropole, et répondre aux exigences de reconquête de la qualité de l'air, 3 types de véhicules ont été comparés : les bennes actuelles (Diesel), les bennes au gaz naturel pour les véhicules (GNV) ou bio GNV, et les bennes électriques. Les résultats de cette étude devraient déboucher en 2016 sur l'achat de 1 à 2 BOM au GNV et de quelques véhicules électriques afin de progressivement diversifier la composition du parc de véhicules en régie. *Groupe de travail transversal "coût global des projets"* ou comment s'assurer de pouvoir continuer à aménager la ville aujourd'hui tout en intégrant et maintenant notre capacité à la gérer correctement demain ? Pour répondre à cette question, le groupe de travail coût global engage ses travaux sur 2 axes complémentaires : création d'un observatoire des coûts globaux d'aménagements réalisés et définition d'une démarche et des outils pour mieux prendre en compte les coûts de gestion futurs. Au delà des considérations économiques et financières, l'impact environnemental, notamment les émissions de gaz à effet de serre, est généralement plus important dans la phase de fonctionnement que dans la phase d'aménagement.

. *Groupe de travail transversal sur la ville perméable*. Les objectifs visent d'une part à déterminer les moyens à mettre en œuvre pour transformer des espaces imperméables de voiries/espaces publics en espaces perméables (revêtements poreux ou espaces verts) pour permettre une infiltration naturelle des eaux de pluies et limiter les effets d'îlots de chaleur avec plus de nature en ville et d'autre part à estimer les coûts et les gains induits pour la collectivité et proposer une nouvelle politique concertée eau, voirie et propreté pour les aménagements urbains perméables de demain.

. *La préservation de la biodiversité, au cœur des missions du service des Parcs et Jardins* : la centaine d'agents qui a en charge la gestion des parcs de Parilly et du domaine de Lacroix-Laval a pour préoccupation quotidienne la prise en compte du développement durable. En témoignent le développement des conservatoires avec 127 variétés de roses, 57 variétés de fruitiers et 108 variétés de légumes cultivées, l'obtention du label national Jardin remarquable, le remplacement des véhicules de garde traditionnels par l'achat de 5 chevaux pour circuler dans le parc Lacroix-Laval et s'occuper de la collecte des déchets et du débardage.

. *Des actions exemplaires menées dans les collèges* : à titre d'exemple, on peut citer la stratégie patrimoniale durable qui promeut des opérations de télé-relève des comptages de fluides sur le patrimoine (eau, chauffage, électricité, etc.) afin de maîtriser au mieux ses dépenses énergétiques et qui s'appuie sur des réflexions sur la possibilité pour les toitures de collège d'accueillir des panneaux solaires dans le cadre d'un projet d'investissement citoyen porté par l'association toits en transition avec l'accompagnement de l'Agence locale de l'énergie (ALE). Par ailleurs, le volet alimentation est également un axe prioritaire avec le développement de l'approvisionnement durable, le recours aux produits locaux de qualité dans les 60 restaurants scolaires et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le développement des salad'bars, le projet zéro gaspi, dans le cadre des classes culturelles numériques, l'animation du groupe de travail MORDICUS qui assure une veille des actions antigaspi menées dans les collèges pour les soutenir, les valoriser et les mettre en réseau, la participation à l'étude du projet méthanisation de la Métropole au vu du potentiel biodéchets des collèges, etc. sont autant d'actions concrètes qui illustrent la dynamique en matière de développement durable des collèges. Cette approche est consolidée avec la labellisation "Education développement durable" de certains collèges.

III - Conclusion

La présentation non exhaustive des initiatives menées par la collectivité en matière de développement durable témoigne de la permanence de la dynamique engagée dès 2005 dans le cadre de l'Agenda 21 et de son intégration au sein des politiques publiques et des pratiques des agents.

Toutefois, face aux mutations du contexte mondial et national (changement climatique, raréfaction des ressources, inégalités sociales, crise économique, révolution numérique, etc.) de nouveaux défis se posent pour poursuivre le développement des territoires et réinterrogent les politiques publiques.

A cet effet, un cadre renouvelé du développement durable sera proposé pour renforcer les capacités d'adaptation du territoire et le rendre plus résilient face à ces perturbations. Cette nouvelle grille de lecture permettra notamment d'optimiser et de reconnecter les démarches existantes dans une perspective de soutenabilité du territoire en proposant un cadre stratégique appropriable et opérationnel ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte de l'édition 2016 du rapport développement durable de la Métropole de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.